

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL  
Arthies – Banthelu – Cléry en Vexin – Wy-dit-Joli-Village



# Petit Guide du RPI



2017/2018



La rentrée 2017/2018 s'est faite avec un effectif de 117 enfants accueillis dans les 5 classes des 3 écoles. L'équipe enseignante reste la même que l'année dernière.

Le grand changement cette année est le retour à la semaine des quatre jours. Cette décision a été prise après consultation des enseignants, des parents d'élèves et des maires des quatre communes du R.P.I. De ce fait, les N.A.P. ont été supprimées. Les communes, malgré des ressources qui diminuent de façon non négligeable, ont maintenu la dotation de fonctionnement à même hauteur que l'année précédente et font régulièrement des investissements pour garantir le meilleur accueil possible aux enfants et mettre à leur disposition le matériel nécessaire, que ce soit dans le cadre de l'enseignement proprement dit ou des loisirs (cour de récréation).

Rappelons que les communes du R.P.I. dans lesquelles se trouve une école offrent un service de garderie et mettent à disposition un local pour la cantine et le personnel nécessaire pour ces deux services.

Quant à l'association cantine, qui compte maintenant une dizaine de bénévoles, elle joue un rôle important dans le fonctionnement de celle-ci : gestion des menus et des commandes, établissement des factures et encaissements. Cela permet ainsi d'avoir des coûts limités pour les parents. Ses activités ne s'arrêtent pas là puisque, par les manifestations qu'elle organise, elle récolte des fonds qui sont reversés aux trois écoles et permettent de financer des sorties scolaires.

Comme vous pouvez le constater, nous essayons d'offrir à vos enfants les meilleures conditions pour les préparer à leur avenir. Mais il vous appartient à vous de veiller et de leur rappeler qu'ils doivent observer, en classe mais également en dehors de la classe (bus, cantine, garderie, récréation), un comportement de respect auprès de tous les adultes qu'ils côtoient ainsi que de leurs camarades.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent pour la réussite scolaire des enfants du R.P.I.

Le Président

G. Moisset

Membres du S.I.I.S. (= Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire):

**ARTHIES :** Mme TETU – M. BOSSU – Mme PILLARD

**BANTHELU :** M. LEHARIVELLE – M. DUCHESNE – M. DELLA BELLA

**CLERY EN VEXIN :** M. PANNIER – Mme CHEVALIER – Mme ZECCA

**WY-DIT-JOLI-VILLAGE:** M. MOISSET – Mme MARANDEL – Mme DANGER

Ecole « Les Châtaigniers »  
 Rue de la Mairie  
 95420 ARTHIES  
 01 34 67 22 25  
[0950340d@ac-versailles.fr](mailto:0950340d@ac-versailles.fr)  
 Cantine-garderie : ..... 01 34 67 22 25

« Ecole de la fontaine »  
 4, rue de la fontaine d'Ascot  
 95420 CLERY EN VEXIN  
 01 34 67 48 74  
[0950382z@ac-versailles.fr](mailto:0950382z@ac-versailles.fr)  
 Cantine-garderie : ..... 01 34 67 48 74

« Ecole de la Source »  
 Rue de la Mairie  
 95420 WY DIT JOLI VILLAGE  
 01 34 67 46 39  
[0950367h@ac-versailles.fr](mailto:0950367h@ac-versailles.fr)  
 Cantine-garderie : ..... 01 34 67 46 39

Inspection de l'Éducation Nationale  
 (Circonscription du Vexin)  
 M. COAIL, Inspecteur de l'Éducation Nationale  
 Lieu-dit « Les Chênes bruns »  
 Boulevard de l'Oise  
 95 000 CERGY  
 01 30 83 44 72  
[0951238e@ac-versailles.fr](mailto:0951238e@ac-versailles.fr)

A. Horaires des cours :

ARTHIES	8h40* - 11h40	13h15* - 16h15	le lundi, mardi, jeudi, vendredi
CLERY	9h00* - 12h00	13h30* - 16h30	
WY	8h35* - 11h35	13h05* - 16h05	

\* Ouverture des portes 10 minutes avant ces horaires  
 qui doivent être respectés pour le bon fonctionnement des écoles.

B. Horaires des récréations :

ARTHIES	10h10-10h30	15h10-15h30
CLERY	10h15-10h45	15h15-15h45
WY	10h00-10h15	14h25-14h40

C. Circuit du transport scolaire :

MATIN		APRES-MIDI	
CLERY	8 h 06		
BANTHELU	8 h 13	WY	16 h 08
WY	8 h 20	ARTHIES	16 h 19
ENFER	8 h 26	CLERY	16 h 33
ARTHIES	8 h 34	BANTHELU	16 h 40
WY	8 h 42	WY	16 h 47
BANTHELU	8 h 49	ENFER	16 h 53
CLERY	8 h 54	ARTHIES	17 h 00

Le circuit a été étudié par le SIIS de façon à limiter au maximum  
 le temps de transport pour les enfants.

## LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Le RPI ARTHIES /BANTHELU / CLÉRY EN VEXIN/ WY-DIT-JOLI-VILLAGE, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2008 par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS), scolarise les élèves des 4 communes répartis comme suit entre les 3 écoles.

<b>Cléry en Vexin</b> 46 élèves	<b>Classe 1</b> (24 élèves) Mme CHAUVEL ATSEM : Mme LAMI	PS ..... 11 MS ..... 13
	<b>Classe 2</b> (22 élèves) Mmes LENGLET et BOCQUENET ATSEM : Mlle PANDROZ	GS ..... 17 CP ..... 5
<b>Arthies</b> 47 élèves	<b>CLASSE 3</b> (23 élèves) M. SARRAZIN	CP ..... 11 CE1 ..... 12
	<b>CLASSE 4</b> (24 élèves) M. DEMENAT	CE2 ..... 17 CM1 ..... 7
<b>Wy-dit-Joli-Village</b> 24 élèves	<b>CLASSE 5</b> (24 élèves) Mme JEGOU	CM1 ..... 10 CM2 ..... 14

### Coordination du RPI :

Mme LENGLET étant chargée de la coordination des 3 écoles ainsi que des relations avec les différents partenaires (Inspection, Mairies, SIIS, Parents d'élèves, DDEN, etc ...), elle est remplacée chaque vendredi par Mme BOCQUENET.

## LE PROJET D'ECOLE :

En cours d'élaboration par l'équipe enseignante en 2017-2018, il a pour objectif d'atteindre davantage d'attention et de concentration de la part des élèves.

→ En 2017-2018, les 5 classes travaillent sur le **thème des arts de la scène et du spectacle**.

## L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES APC :

Depuis la rentrée de septembre 2017, les 5 classes du RPI sont repassées à la semaine de 4 jours (Dérogation demandée aux services académiques par le Conseil d'école).

D'autre part, depuis la rentrée de septembre 2013, il est proposé à tous les élèves de participer tour à tour à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) comme suit :

- Mme Chauvel et Mme Bocquenet (à Cléry) : le lundi et le vendredi de 16h30 à 17h15
- M. Demenat et M. Sarrazin (à Arthies) : le mercredi de 10h00 à 11h30
- Mme Jégou (à Wy) : le lundi de 16h05 à 17h05

Les APC sont soumises à l'autorisation des familles qui sont informées de la prise en charge de leur enfant par l'enseignant de la classe. L'équipe enseignante effectue un bilan à la fin de chaque période en conseil des maîtres.

## LE RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

Le Rased apporte un suivi particulier aux enfants en difficulté durable ou passagère. Il fonctionne sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Les interventions ont lieu sur le temps scolaire après concertation avec l'équipe enseignante.

Poste E (Enseignant spécialisé) : M. GEINDRE  
Psychologue scolaire : Mme BATOLA  
Médecin scolaire : Dr BERCHET  
Infirmière scolaire : Mme VAUCHEL  
Enseignante-référente pour la scolarisation des élèves handicapés : Mme NICOLAS

## HORAIRES DES GARDERIES

Les garderies sont gérées par les communes. Les inscriptions se font en Mairie.

	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>	<u>LIEU</u>
ARTHIES	7h30 - 8h35	16h 15 - 18h 30	Ecole
CLERY	7h30 - 8h50	16h 30 - 18h 30	Salle Polyvalente
WY	7h30 - 8h25	16h 05 - 18h 30	Local de cantine

Durant le temps de garderie, les enfants sont sous la responsabilité de :

- Mme ZANCANARO à Arthies
- Mmes ZANCANARO et PROENCA à Cléry en Vexin
- Mme DA LOMBA à Wy-dit-Joli-Village

## RESTAURATION SCOLAIRE

Les communes mettent en place les moyens humains et techniques (personnel, locaux) permettant le service des repas. Le personnel de cantine sert les repas livrés par un traiteur en « liaison froide ».

L'Association « Cantine et Animation des écoles du RPI » (composée de parents bénévoles et renouvelée en Assemblée Générale chaque année) s'occupe de l'élaboration des menus, de la facturation... et organise différentes manifestations pour les enfants des 3 écoles (carnaval, kermesse, vente de chocolats ou d'objets décorés par les enfants...). Les bénéfices réalisés lors de ces projets sont reversés aux écoles l'année suivante pour financer les projets et les sorties des classes.

Un enfant peut manger à la cantine occasionnellement si sa famille prévient la veille avant 9h00. Par contre, **tout repas non décommandé la veille avant 9h00, reste dû.**

Le prix du repas est de 3,40 € et de 3,20 € pour les familles ayant 3 enfants ou plus scolarisés dans le RPI. Une adhésion de 10 € est demandée en début d'année aux familles pour permettre à chaque enfant de participer aux activités subventionnées par l'association. Le règlement est à effectuer à l'ordre de « Association Cantine du RPI ».



Association pour la Cantine et l'Animation des Ecoles du RPI

Bonjour à tous,

Nous espérons que tous les enfants ont fait une belle rentrée et que les nouveaux élèves et leur famille ont reçu un accueil chaleureux dans nos écoles et nos communes.

Toujours très motivés, nous renouvellerons les grandes manifestations annuelles (carnaval, kermesse) et vous proposerons de nouvelles actions dont les bénéfices permettront aux enfants et aux enseignants de réaliser de nouveaux projets.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager ces moments conviviaux en famille et entre amis !

Une adresse mail est à votre disposition : [assocantine@hotmail.fr](mailto:assocantine@hotmail.fr), pour vos échanges courants avec le bureau. N'hésitez pas à l'utiliser.

Dorénavant, vous pouvez nous suivre sur Facebook : Association Cantine et Animation du RPI

Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les enfants et de bons moments avec leur famille et leurs amis lors de nos manifestations.

A bientôt.

Le Bureau

DA SILVA Lucie.....Présidente.....06.13.74.76.28  
CRENN Saskia ..... Vice-Présidente.....06.17.92.18.16  
DEHIERE Gaëlle.....Secrétaire ..... 06.10.60.97.47  
ROGATION Lydie.....Secrétaire adjointe ..... 06.13.95.55.62  
POINCLOUX Aurélie.....Trésorière..... 06.20.80.04.19  
RUBANY Amélie.....Trésorière adjointe.....06.73.16.45.74  
CAMEIRA Nathalie.....Responsable communication.... 06.73.60.65.54  
DODEMAN Laura...Responsable communication adjointe..06.75.36.23.19  
BRINGEL Myriam.....Responsable animation.....06.23.18.93.35  
GAUDOIN Ludovic .....Responsable technique.....06.08.02.29.91

## **LE CONSEIL D'ECOLE**

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre pour faire le point sur la vie de l'école. Il est composé :

- Des enseignants
- De représentants du SIIS
- D'un membre du RASED
- Des représentants de parents d'élèves
- Du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)
- De l'inspecteur de circonscription (qui en est membre de droit).

Il délibère sur les questions portées à l'ordre du jour.

Il vote le règlement intérieur et approuve le projet d'école.

Il est informé :

- de la composition des classes,
- des projets et sorties pédagogiques entreprises par classe,
- du fonctionnement des écoles sur le plan matériel et financier,
- de l'organisation de l'aide aux élèves en difficultés,
- de l'hygiène et de la sécurité dans les écoles,
- des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie et Nouvelles Activités Périscolaires),
- des conditions d'intégration d'enfants handicapés...

## **LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN)**

Les DDEN sont des « amis de l'école » bénévoles qui visitent les écoles, sont attentifs à l'hygiène, la sécurité, l'équipement ...

Ils peuvent faire la liaison avec les mairies et être à l'origine de projets (concours de dictée, écoles fleuries ...). Ils participent aux conseils d'école.

M. JAVELOT est le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale du secteur.

## **LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

Chers parents,

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les élèves. Nous espérons que les nouveaux arrivants ont reçu un bel accueil de la part de leurs camarades. Nous sommes là, parents délégués, pour faire une liaison entre vous et l'équipe éducative et vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des remarques ou des questions.

Les parents délégués

Mmes Dodeman, Rubany, Lauduique, Dehière, Gallardo et M. Defain

Ont été élus représentants des parents d'élèves le vendredi 13 Octobre 2017:

\*A l'école de la fontaine de Cléry en Vexin (PS/MS/GS/CP) :

Mme DODEMAN Laura (Titulaire, non fédérée) 06.75.36.23.19

Mme RUBANY Amélie (Titulaire, non fédérée) 06.73.16.45.74

\*A l'école les Châtaigniers d'Arthies (CP/CE1/CE2/CM1) :

M. DEFAIN Frédéric-Henri (Titulaire, Non fédéré) 06.62.96.52.54

Mme LAUDUIQUE Aurélie (Titulaire, Non fédérée) 06.69.00.24.13

\*A l'école de la Source de Wy-dit-Joli-Village (CMI/CM2) :

Mme DEHIERE Gaëlle (Titulaire, non fédérée) 06.10.60.97.47

Mlle GALLARDO Cindy (Suppléante, non fédérée) 06.01.06.06.40

## FREQUENTATION

Une fréquentation régulière est un gage de réussite et ce, dès la maternelle.

**RAPPEL** : Toute absence non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique.

*Attention!* Les enfants des classes de maternelle ne peuvent quitter l'établissement qu'accompagnés d'un membre de la famille ou d'une personne nommément désignée dans la fiche de renseignements.

Les enfants de l'école élémentaire peuvent quitter l'école seuls, et ce, dès le CP, sous la responsabilité de leurs parents.

## MATERIEL SCOLAIRE

En fin d'année scolaire, les enseignants remettent aux enfants la liste des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire.

Il est recommandé de vérifier à chaque congé si le matériel est complet et, éventuellement, de pourvoir à son remplacement.

En élémentaire, des manuels sont prêtés aux élèves. Ceux-ci devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire ... ou remplacés.

## ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance individuelle est facultative sur le temps scolaire mais souhaitable en cas de dépassement des horaires d'école (sorties ou classe de découverte notamment).

Cette assurance peut être délivrée par l'assureur familial ou par des assureurs spécialisés du monde éducatif.

Dans tous les cas, elle doit couvrir :

- **l'individuelle accident** : si l'enfant est victime des dommages.
- **la responsabilité civile** : si l'enfant est l'auteur des dommages.

## LIAISON FAMILLE / ECOLE

Le cahier de liaison sert à assurer la liaison entre l'équipe éducative et les familles. Les rendez-vous peuvent être pris par ce canal. Toute information nouvelle est à signer.

## LES SUBVENTIONS DU SIIS

Le SIIS accorde la somme de 61€/enfant/an pour l'achat des livres et du matériel scolaire.

Le SIIS met à disposition des classes un budget investissement pour le mobilier et les gros équipements.

Le budget pédagogique peut aider à financer une classe transplantée.

## LES COOPERATIVES

- L'école d'Arthies possède son association Loi 1901 : l'Association de l'Amicale Sportive et Culturelle de l'Ecole d'ARTHIES (« ASCEA »)
- L'école de Wy est titulaire d'un compte affilié à l'Office Central de Coopération à l'Ecole (« OCCE »).
- L'école de CLÉRY possède son Association Loi 1901, affiliée à l'USEP : « Association Sportive et Culturelle de l'école de Cléry (« ASC Cléry »).

Les cahiers de comptes peuvent être consultés sur demande.

Les coopératives sont alimentées par :

- Les bénéfices d'actions diverses (Vente de photos, gâteaux...)
- Les subventions exceptionnelles (Quête de mariage, dons...)

*La participation financière à la coopérative scolaire est libre et non obligatoire mais souhaitable car cela permet d'acheter tout le petit matériel et les fournitures diverses nécessaires aux projets de classe (cuisine, jardinage, travaux manuels...), de régler des entrées de visites ou une partie des frais de transport.*

## **LES VACANCES SCOLAIRES**

TOUSSAINT	du 21 Octobre au 5 Novembre 2017
NOEL	du 23 Décembre au 7 Janvier 2018
HIVER	Du 17 Février au 4 Mars 2018
PRINTEMPS	du 14 Avril au 29 Avril 2018
ETE	Vendredi 6 Juillet 2018 après la classe

## **LES JOURS FERIES (Pas école) :**

**Lundi 2 avril 2018** (Lundi de Pâques)

**Mardi 1er mai 2018** (Fête du travail)

**Mardi 8 mai 2018** (Victoire 1945)

**Jeudi 10 mai 2018** (Ascension)

**Lundi 21 mai 2018** (Lundi de Pentecôte)

## **Coordonnées des 4 mairies :**

Mairie d'ARTHIES : 01.34.67.22.26 [mairie-arthies-95@wanadoo.fr](mailto:mairie-arthies-95@wanadoo.fr)

Mairie de BANTHELU : 01.34.67.46.92 [mairie.banthelu@wanadoo.fr](mailto:mairie.banthelu@wanadoo.fr)

Mairie de CLERY EN VEXIN : 01.34.67.42.38  
[commune-de-clery@wanadoo.fr](mailto:commune-de-clery@wanadoo.fr)

Mairie de WY-DIT-JOLI-VILLAGE : 01.34.67.41.72  
[mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr](mailto:mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr)